

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 24 juin 2016

Candidature aux fonctions de commissaire enquêteur

Vous avez votre résidence en Ille-et-Vilaine et vous souhaitez présenter votre candidature aux fonctions de commissaire enquêteur.

Dans cette perspective, il vous appartient d'adresser **une lettre de motivation, une photocopie d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité recto-verso, passeport) **accompagnées des précisions suivantes** citées dans le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011, codifié aux articles D.123-38 à D.123-42 du code de l'environnement.

- Indication de vos titres ou diplômes, de vos éventuels travaux scientifiques, techniques ou professionnels, des différentes activités exercées ou fonctions occupées dans un cadre professionnel ou associatif.
- Indication sur votre disponibilité et, éventuellement sur les moyens matériels de travail dont vous disposez, notamment le véhicule et les moyens bureautiques et informatiques.

L'ensemble des documents énumérés ci-dessus devront parvenir impérativement avant le 1er septembre 2016 en recommandé avec avis de réception postale à l'adresse suivante :

Secrétariat de la commission départementale d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur
Préfecture d'Ille et Vilaine
DRLP/BAGUP
3 avenue de la Préfecture
35026 Rennes Cedex 9

- *Toute précision utile sur la fonction de commissaire enquêteur est consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine dans la rubrique « Publications » - « Annonces et Avis », ainsi qu'un modèle de fiche de candidature.*

- *La commission départementale chargée de fixer la liste des commissaires enquêteurs en Ille-et-Vilaine se réunira au dernier trimestre 2016 pour auditionner les candidats. Les résultats seront ensuite communiqués (candidats pris et non pris) à l'issue de cette réunion.*

- *La liste des commissaires enquêteurs agréés de chaque année dans le département fait ensuite l'objet d'un arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.*